



Règlements du concours 50e anniversaire Boutique Chaleur

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par Boutique Chaleur inc. (ci-après « Boutique Chaleur »), dont le siège social est situé au 620, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, Québec, J4H 3V9.

2. Période du concours

Le concours "50e anniversaire Boutique Chaleur" (ci-après le "concours") commence le 15 avril 2026 à 09 h 00 min 1 sec, heure de l'Est (HE) et se termine le 15 juin 2026 à 23 h 59 min 50 sec HE (ci-après la « Période du concours »).

3. Admissibilité

Le concours s'adresse uniquement aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge de la majorité (18 ans et +).

Sont exclus :

- les employés, représentants et mandataires de Boutique Chaleur ;
- toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à Boutique Chaleur ;
- leurs agences de publicité et de promotion ;
- les fournisseurs de matériel et de services liés au présent concours ;
- les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait ;
- toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

Afin de participer au concours, les témoins (« cookies ») doivent être acceptés.

4. Comment participer

ACHAT REQUIS. UNE (1) FAÇON DE PARTICIPER :

À l'achat d'équipements et/ou d'appareils sélectionnés (sont exclus les pièces et accessoires) à l'une (1) des trois (3) succursales Boutique Chaleur ([Longueuil](#), [Terrebonne](#), [Trois-Rivières](#)), durant la Période du concours, le participant obtient une (1) participation au concours pour chaque tranche de cinq cents dollars canadiens (500,00 \$) dépensée, avant taxes et après application de tout rabais ou offre promotionnelle.

Pour obtenir ses participations, le participant doit remplir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante :

<https://boutiquechaleur.com/jeu-concours-50-ans/>

Afin de participer, le participant doit :

- Remplir le formulaire en fournissant les informations suivantes :
 - Prénom et nom
 - Courriel
 - Numéro de téléphone
 - Adresse postale
 - Numéro de la facture / commande admissible
 - Succursale de l'achat
 - Nombre de participations allouées
- Déclarer avoir lu et accepté les règlements du concours en cochant la case prévue à cet effet ;
- Cliquer sur le bouton « Participer ».

Un message de confirmation s'affichera à l'écran. Un courriel de confirmation sera également envoyé, et le nombre de participations admissibles sera automatiquement attribué au participant.

5. Limite

Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- Une (1) inscription par transaction (numéro de facture) pour toute la période du concours ;
- Toute tentative de participation multiple, par quelque moyen que ce soit, entraînera l'annulation de l'ensemble des participations du participant.

6. Prix

Il y a un (1) prix à gagner décrit comme suit :

- Description:
 - Gril au propane Napoléon, modèle Prestige® 500, Édition 50e anniversaire
SKU : P500VXRSIBPK-PHM-50
- Valeur du prix:
 - 2 899,00\$ CAD (selon le PDSF)

7. Tirage au sort et sélection du gagnant

Un tirage au sort aura lieu le 17 juin 2026 (ci-après la "date du tirage") vers 12 h 15 min 00 sec, l'heure de l'Est, à la succursale Boutique Chaleur située au 620, boulevard Roland-Therrien, Longueuil, Québec, J4H 3V9. Un (1) participant admissible sera sélectionné au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues. Boutique Chaleur ou son représentant désigné tentera à deux (2) reprises de communiquer avec le participant sélectionné, par le courriel et le téléphone fournis dans le formulaire de participation dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date du tirage.

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

- Répondre au courriel de notification dans les deux (2) jours suivant son envoi.
- Répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique limitée dans le temps.
- Signer et retourner une Déclaration et Quittance, si demandée, confirmant l'admissibilité et l'acceptation du prix.

Si un participant sélectionné ne satisfait pas à toutes les conditions susmentionnées, il sera disqualifié et un autre participant pourra être sélectionné au hasard.

Le prix devra être réclamé en personne ou selon les modalités convenues avec l'organisateur, dans un délai raisonnable suivant la confirmation. La livraison du prix peut être effectuée si l'adresse est dans un rayon de cent kilomètres (100 km) de l'une des trois (3) succursales de Boutique Chaleur.

L'organisateur du concours se réserve le droit de substituer le prix par un autre de valeur équivalente en cas d'impossibilité de le remettre tel que prévu.

8. Conditions générales

i) Modifications au concours

Boutique Chaleur se réserve le droit, à son gré, de modifier, d'annuler ou de suspendre le concours, en totalité ou en partie, si une cause ou circonstance (virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou autre) est susceptible de nuire :

- à l'administration ;
- à la sécurité ;
- à l'impartialité ;
- au déroulement normal du concours.

ii) Autres

Tout différend concernant l'organisation ou la conduite du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Un différend concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement pour une intervention visant à le régler.

Les participants peuvent prendre connaissance des règlements en communiquant à : info@boutiquechaleur.com

9. Divergence de langage

En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités du présent règlement et toute communication liée au concours (formulaire, site web, publicité, etc.), les modalités du présent règlement prévaudront.